

No 1

(Tous droits réservés.)

LE CHEVALIER HENRY de TONTY

OU MAIN-DE-FER

ROMAN HISTORIQUE CANADIEN

Chronique de la découverte des bouches du Mississipi, en 1682.

PAR

REGIS ROY

DÉDICACE

Je dédie ces pages à mes anciens condisciples.

Mes chers amis,

La lecture de ces pages éveillera peut-être en vous, par l'évocation de certains noms familiers, des souvenirs attendrissants de cette époque si douce de notre jeunesse où nous fréquentions la même classe.

La publication de ce volume n'aura pas lieu de vous étonner, s'il vous souvient que j'aimais beaucoup jadis l'étude de l'histoire du Canada, et que je m'enthousiasmais facilement pour les faits glorieux accomplis dans le domaine des voyages aventureux à la découverte de terres inconnues ; d'excursions en pays ennemis, et de beaux faits d'armes.

Ce roman canadien, que je me suis efforcé de rendre aussi attrayant que possible, je vous l'offre en mémoire de nos jours d'école.

Ottawa, 1899.

REGIS ROY.

PROLOGUE

UN CRIME AU FORT FRONTENAC EN 1675. (*)

Une animation inusitée régnait aux abords de la porte de l'Est du fort Frontenac, un rayonnant matin de l'automne de 1675.

Les dix familles de colons établies dans le voisinage de ce poste étaient largement représentées parmi la foule de curieux composée presque entièrement, de sauvages des environs.

On y remarquait aussi une dizaine de trappeurs ou de coureurs des bois, appuyés sur de longs fusils, échangeant de courtes phrases entre eux et leurs voisins, et suivant d'un œil indifférent la scène qui se préparait sur l'ordre de M. Cavalier de la Salle.

Quelques domestiques et valets des officiers du fort, par leurs habits plus modernes, jetaient une note plus gaie dans la foule.

Il y avait bien là près de trois cents personnes, en comptant l'effectif de la garnison sous les armes, déployée en un large front de bataille au dehors de l'enceinte fortifiée.

Le roulement du tambour, le cliquetis et le miroitement des épées et des armes diverses, ainsi que le costume des soldats, avaient d'abord causé ce rassemblement.

Les spectateurs français ne manifestaient pas trop d'étonnement à la vue de cette démonstration, car, à vrai dire, depuis la veille ils s'y attendaient quelque peu, mais les indigènes à peau cuivrée ouvraient de grands yeux et suivaient avec la plus vive attention ce qui se déroulait devant eux, n'en comprenant pas encore la signification.

Mais, impassibles selon leur nature, ils se contentaient de regarder sans échanger la moindre parole indicatrice des impressions qu'ils ressentaient.

(*) M. Sulte nous apprend que ce forfait eut pour scène Québec, en 1678, mais pour l'utilité de notre fiction, nous avons fait le changement ci-dessus.

Un étranger survenu à ce moment, n'aurait eu pour apprendre la cause de cette assemblée, qu'à prêter l'oreille aux propos des blancs ; ceux-ci, loquaces comme tout enfant de la belle France, ne pouvaient taire leurs réflexions ou garder pour eux leurs commentaires.

Il y avait même quelques matrones au verbe très délié, dont les exclamations ne tarissaient pas. Le spectacle en perspective excitait vivement leur curiosité.

— Comptez vous, eh ! m'ame Masse, disait l'une, un si beau garçon, qu'a l'air si bon... qui 's' qui aurait cru ça ?

— Ah ! m'en parlez point ! répondait la personne interpellée, c'est bien triste !...

— Savez-vous, disait une troisième, moé, j' cré pas qu' 'i soit coupable ?...

— Eh ? Qu'est-ce que vous dites-là ? firent les deux premières ensemble.

— Ben, oui !... ça peut pas m'entrer dans l'idée qu' 'i soit fautif.

— Et à cause ! demanda m'ame Masse.

— P't'être ben parc'qu'il en contait à ta Marie, hein ? interposa la seconde femme, nommée Mme Cauchois.

— Nenni, mes chères ! Si m'sieu Jolicœur glissait des yeux doux à ma fille, i' en faisant aussi à des femmes que je connais et qui n'en étaient point fâchées, dit-elle d'un ton assuré en même temps que son regard indiquait clairement que par là ses deux amies étaient en cause.

Celles-ci, un moment interloquées, reprirent :

— Ah ben ! on m'ôtera pas d' la tête que c'est pas lui qu' a voulu empoisonner son maître !

— Moé non plus, ajouta la Masse. Parc'que c'est lui qui préparait les potions que M. de la Salle malade devait prendre, et pis c'est dans ses remèdes qu'on a trouvé des traces du poison administré... Heureusement qu'on s'en est aperçu à temps, et qu'on a pu enrayer les effets du toxique !...

— Oui, mais, remarqua la mère de Marie, m'sieu Jolicœur a été obligé de s'absenter du chevet de son maître pendant un quart d'heure, et l'on aurait ben pu profiter...

— Ta ! ta ! ta ! ta ! dit alors Jean Masse, qui ne s'était point mêlé à la conversation des trois commères. A l'enquête tenue hier, selon moé, il a été pleinement prouvé que l'accusé a commis l'attentat... Et, pour lors, il mérite ben l'châtiment qu' i va recevoir !...

— Là ! firent à l'unisson la Cauchois, et son amie, la Masse.

— Et pis, reprit cette dernière, mon mari doit ben l'savoir, parc'qu'il a assisté à la séance d'hier où l'on a jugé c't'affaire !

Convaincue qu'elle n'aurait pas le dernier mot avec ses trois adversaires, la bonne femme qui croyait à l'innocence de Jolicœur se contenta de grogner et de hocher la tête ; mouvement significatif de son inaltérable foi dans le beau garçon épris de sa fille.

Abandonnant tacitement la partie pour ne pas créer

entre elles d'animosité plus qu' aigre-douce, les braves ménagères, les bras croisés sur la poitrine, tournèrent leur attention vers le carré formé par la garnison.

Maitre Jacques la Métairie, notaire de Cataracouy, secrétaire de M. de la Salle et greffier du tribunal de la veille, venait de prendre place en face des militaires. Il lut d'une voix forte le chef d'accusation, un résumé des preuves—preuves circonstanciées seulement—et termina par la sentence portée contre le serviteur criminel.

Jolicœur était condamné à recevoir cinquante coups de fouet, à être marqué au fer rouge—signe infamant—et, enfin, à être envoyé aux galères de France.

Vingt cinq coups seraient appliqués sur le champ, et le lendemain, à pareille heure, le reste lui serait administré avec la marque avilissante, brûlée dans les chairs de l'une des épaules.

A cette annonce, un silence solennel plana sur les spectateurs rassemblés.

Si Jolicœur était réellement coupable du crime imputé, certes, il méritait cette punition exemplaire. On ne lui reconnaissait aucune excuse, même en admettant le caractère presque intolérable de son chef. S'il ne pouvait le servir patiemment jusqu'à l'expiration de son engagement, pourquoi n'avait-il pas pris la clef des champs et cherché ailleurs une vie plus facile ? Voilà les pensées qui occupaient plusieurs assistants, tandis que les autres—le petit nombre—plus charitables, accordant au pauvre garçon le bénéfice du doute, trouvaient la sentence rigoureuse et jugeaient que le fouet et l'exil auraient suffi.

Cependant, tous, dans leur for intérieur, s'avouaient que M. de la Salle était très difficile à contenter. Ses manières trop hautaines le rendaient bien souvent insupportable.

Ajoutons que sa dureté envers ceux qui lui étaient soumis lui attira plus tard une haine implacable qui fut la cause de sa mort. (*)

Cavalier de la Salle naquit à Rouen, en la paroisse de Saint-Herbland. A l'époque où s'ouvre notre récit il avait trente-deux ans.

Il vint en Canada en 1666, et le 13 mai 1675, Louis XIV lui octroya des lettres de noblesse, lui accordant la seigneurie de Cataracouy et le gouvernement du fort bâti deux ans auparavant par le comte de Frontenac, à condition qu'il le reconstruisit en pierre, et l'engagea à continuer les découvertes commencées.

Ayant fait enregistrer ses lettres-patentes au greffe du Conseil Souverain à Québec, de la Salle s'occupa immédiatement de former le personnel requis pour commencer sans retard l'œuvre qu'il avait en vue.

C'est alors que Jolicœur s'enrôla, croyant que, sous un maître dont le port majestueux et le caractère énergique devaient indubitablement cacher une ambition et un désir de s'illustrer, il aurait plus de chance de recueillir des bribes des opérations fructueuses de celui-ci, et pourrait ainsi s'amasser un petit magot qu'il ferait bon d'aller croquer paisiblement au village natal sous le ciel de la Normandie.

Il ne fut pas longtemps sans s'apercevoir qu'il avait fausse route. D'après les rares paroles échappées au seigneur de Cataracouy relativement à ses futurs projets, il devina que cet homme n'avait pas le génie des affaires pécuniaires, mais plutôt des aventures, des découvertes, qui tout en jetant une auréole de gloire sur ses actions ne rapporteraient pas grand chose pour garnir une bourse vide, et il en vint à regretter de s'être placé sous les ordres d'un tel personnage.

C'est que la tarentule de l'ambition avait piqué le joli valet de M. de la Salle.

Jolicœur ne fut pas le seul à prendre en grippe l'explorateur. Au bout de quelques mois, les habitants du fort avaient pu l'apprécier et une aversion touchant de près à la haine naissait dans leur cœur. Chez les uns, ce sentiment était plus fort que chez d'autres, et quand la nouvelle se répandit que Cavalier de la Salle aux prises avec une fièvre maligne, venait d'être empoisonné, il y eut un moment de stupeur.

Et chacun de se demander quel était le coupable. L'attentat découvert à temps n'eut pas de conséquences graves.

(*) Henri Joutel—Journal Historique, etc.—Paris, 1713.